



ADAPTATION FUND

Projet : "Intégrer la gestion des inondations et de la sécheresse et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta"

(Projet VFDM)

PLAN D'ACTION POUR LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES FEMMES ET DES GROUPES VULNERABLES DANS LA GESTION INTÉGREE ET L'ALERTE PRECOCE AU RISQUE DES INONDATIONS DANS LE BASSIN DE LA VOLTA

Rapport final provisoire

Partenaires d'exécution

mai 2023



**WORLD
METEOROLOGICAL
ORGANIZATION**



**Global Water
Partnership**
West Africa

Table des matières

Liste des tableaux.....	3
Liste des figures	3
Liste des sigles et abréviations	4
Résumé.....	6
1. Contexte.....	8
2. Processus participatif d'élaboration du plan d'action.....	10
3. Bref aperçu du bassin de la Volta et de l'ABV.....	12
4. Profil du risque des inondations dans le bassin de la Volta	15
5. Cadres mondiaux, régionaux, nationaux pour l'intégration du genre dans la réduction des risques de catastrophe dans le bassin de la Volta	17
5.1. A l'échelle internationale	17
5.2. Au niveau panafricain, en Afrique de l'Ouest et dans le bassin de la Volta	18
5.3. A l'échelle du bassin de la Volta	18
5.4. Au niveau de chacun des pays de l'ABV	19
6. Enjeux de la prise en compte du genre dans la réduction du risque des inondations dans le bassin de la Volta	22
7. Bonnes pratiques de prise en compte du genre dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta	24
8. Recommandations et défis pour la prise en compte du genre dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta.....	25
8.1. Recommandations pour une participation effective des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta.....	25
8.2. Défis liés une prise en compte effective des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta	27
9. Plan d'action	28
9.1. Objectifs et axes stratégiques	28
9.2. Résultats attendus et Actions	28
9.3. Modalités de mise en œuvre	33
9.3.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre du plan d'action	33
9.3.2. Risques et durabilité.....	33
9.3.3. Suivi et évaluation de la mise en oeuvre du plan d'action	34
9.3.4. Stratégie de financement du plan d'action	35

Liste des tableaux

Tableau 1 : Cadres nationaux pour l'intégration du genre dans la réduction des risques de catastrophe au niveau des pays du bassin de la Volta _____ 19

Tableau 2 : Recommandations pour une participation effective des femmes et groupes vulnérables dans le processus de GIRI à l'échelle du bassin de la Volta _____ 25

Tableau 3 : Recommandations pour une participation effective des femmes et groupes vulnérables dans le processus du SAP-BEB-PC à l'échelle du bassin de la Volta _____ 26

Tableau 4 : Résultats attendus et actions du plan d'action _____ 29

Liste des figures

Figure 1 : Carte du bassin de la Volta _____ 12

Liste des sigles et abréviations

ABV	: Autorité du Bassin de la Volta
ADT	: Analyse Diagnostique Transfrontalière
AGR	: Activités Génératrices de Revenu
BAD	: Banque Africaine de Développement
CA	: Conseil d'Administration
CC	: Changement climatique
CCGICCI	: Cadre de Coordination de Gestion Intégrée des Crises
CEDAW/CEDEF	: Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDEAO	: Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	: Communauté Economique Régionale
CGIC	: Centre de Gestion Interministériel de Crise
CIMA	: Centre International pour le Monitoring Environnemental
CIWA	: Cooperation in International Waters in Africa
DE	: Direction Exécutive
DE-ABV	: Direction Exécutive de l'ABV
DEIE	: Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
FA	: Fonds d'Adaptation
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
GEF	: Global Environment Facility
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIRI	: Gestion Intégrée des Risques d'inondations
GRC	Gestion des Risques de catastrophe
GWP-AO	: Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest
GWP-WA	: Global Water Partnership in West Africa
MoFA	: Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OMM	: Organisation Météorologique Mondiale
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORSEC	: Organisation des Secours
PAM	: Pertes annuelles moyennes
PAS	: Programme d'Action Stratégique
PNA	: Processus de planification nationale de l'adaptation aux changements climatiques
PNACC	: Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PNG-Mali	: Politique Nationale du Genre au Mali
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PPBS	: Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-évaluation
RFGC	: Réseau des Femmes pour la Gestion des Risques de Catastrophe
RRC	: Réduction des risques de catastrophe
SAP-BEB-PC	: Système d'Alerte Précoce de bout en bout pour la prévision des crues
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SFN	: Structures Focales Nationales
SNRR	: Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes
SRARRC	: Stratégie Régionale Africaine pour la Réduction des Risques de Catastrophe
UA	: Union Africaine
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNEP	: United Nations Environment Programme
UNICEF	: Fonds des Nations unies pour l'Enfance
USD	: Dollar américain
VBA	: Volta Basin Authority
VFDM	: Projet Volta Flood and Drought Management/ Projet intitulé « <u>Intégrer la gestion des inondations et de la sécheresse et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta</u> »
VSIP	: Volta Basin Strategic Action Programme Implementation Project
WMO	: World Meteorological Organization

Résumé

Le Plan d'Action pour une participation effective des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de gestion intégrée du risque des inondations (GIRI) et de système d'alerte précoce pour la prévision des crues (SAP-BEB-PC) dans le bassin de la Volta est le résultat d'un processus participatif. Il est élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du Projet intitulé « Intégrer la gestion des inondations et de la sécheresse et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta (VFDM) » financé par le Fonds d'Adaptation (FA) sous la supervision du Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO), en collaboration avec l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) et l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). Le Plan d'Action participe à la réponse au besoin critique des structures gouvernementales et des praticiens du bassin, engagés dans l'intégration du genre, y compris des femmes et des groupes vulnérables dans la réduction du risque des inondations, en matière de directives pratiques ainsi que de capacités et de compétences requises y afférentes.

Le processus d'élaboration du plan d'action a connu la participation des acteurs impliqués dans la gestion du risque des inondations aux niveaux national, déconcentré et local dans le bassin de la Volta notamment : (i) les services hydrologiques ; (ii) les services météorologiques (Agence Nationale de la Météorologie, Directions Régionales en charge de l'Environnement et de l'Agriculture) ; (iii) les structures en charge de la Protection Civile ; (iv) les Organisations Communautaires (Comités Locaux de l'Eau, etc.) ; et (v) les Organisations de femmes et de jeunes.

Les résultats issus de la synthèse documentaire et de la collecte de données ont permis d'identifier les quatre (04) principaux défis à relever pour assurer une participation effective des femmes et autres groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta que sont :

- l'intégration effective du genre dans le cadre de gouvernance des processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta ;
- le renforcement de l'engagement et du leadership des femmes dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta ;
- le renforcement des capacités des acteurs pour l'intégration du genre dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC y compris la chaîne de planification programmation budgétisation et suivi-évaluation (PPBS) y afférente à tous les niveaux dans le bassin de la Volta ; et
- la consolidation et la mise à l'échelle des bonnes pratiques et des expériences réussies de participation effective des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta.

Le plan d'action a pour objectif d'améliorer la participation des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta. Il est organisé autour des quatre (04) principaux axes d'interventions ci-après :

1. Axe d'intervention 1. Amélioration de la prise en compte du genre dans le cadre de gouvernance des processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta ;
2. Axe d'Intervention 2. Renforcement des capacités des acteurs pour des processus de GIRI et de SAP-BEB-PC inclusifs et participatifs dans le bassin de la Volta ;
3. Axe d'Intervention 3. Renforcement de l'engagement et du leadership des femmes dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC inclusifs et participatifs dans le bassin de la Volta ;
4. Axe d'Intervention 4. Capitalisation et dissémination des expériences réussies et des bonnes pratiques de processus de GIRI et de SAP-BEB-PC intégrant les préoccupations liées aux femmes et aux groupes vulnérables dans le bassin de la Volta.

Le plan d'action est décliné en quatre (4) principaux résultats à savoir :

- l'Autorité du Bassin de la Volta promeut les principes de Genre au niveau de ses cadres de gouvernance et dans l'exécution de ses projets et programmes pour une meilleure résilience des femmes et des groupes vulnérables au risque des inondations ;
- les capacités des parties prenantes du bassin de la Volta sont renforcées pour le développement et la mise en œuvre des initiatives visant à soutenir la participation des femmes dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta ;
- les femmes sont dotées de capacités nécessaires pour jouer des rôles et responsabilités importants dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC inclusifs et participatifs dans le bassin de la Volta ;
- des expériences réussies et bonnes pratiques de participation des femmes et autres groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC sont documentées partagées consolidées et mises à l'échelle.

La mise en œuvre du plan d'action sera assurée par la Direction Exécutive de la l'ABV et ses Structures Focales Nationales (SFN) à travers notamment l'intégration des priorités du plan dans leur programme de travail annuel aux niveaux local, national et régional dans le bassin de la volta.

Concernant la stratégie de financement de la mise en œuvre du plan d'action, elle repose sur l'une ou plusieurs des approches suivantes :

- la contribution des Etats membres de l'ABV au financement de la mise en œuvre du plan d'action à travers le budget national ;
- la contribution des collectivités décentralisées au financement des activités du plan d'action via leurs budgets de développement ou par le canal de la coopération décentralisée ;
- le développement des projets régionaux, nationaux et locaux pour soutenir une participation effective des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BE-PC dans le bassin de la Volta ;
- la mise à contribution des projets et programmes de développement projetés ou en cours dans le bassin ;
- le financement de certaines actions par des partenaires de l'ABV selon leur flexibilité ;
- la mise à contribution les partenaires techniques et financiers et des structures d'accompagnement (ONG, ...) par le biais de la coopération multilatérale, bilatérale et décentralisée.

1. Contexte

Dans le bassin de la Volta, les populations, les écosystèmes et les activités socio-économiques déjà vulnérables aux impacts du changement climatique (CC), notamment au risque des inondations, le seront davantage selon les projections climatiques (CIMA, WMO, VBA, GWP-WA, 2022). Cette vulnérabilité des communautés et des écosystèmes dépend essentiellement de leur capacité d'adaptation et de leur degré d'exposition à l'aléa, qui déterminent le risque des inondations. En outre, la vulnérabilité varie d'un sujet cible à un autre au sein d'une même communauté, voire d'une même famille donnée ; car certains sujets ont une plus grande capacité à faire face à une crise que d'autres.

Dans les pays en développement, y compris ceux du bassin de la Volta (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Ghana et Togo), la répartition inéquitable des droits, des ressources et du pouvoir, sous-tendue par des normes des pratiques et des règles culturelles, limite la capacité d'action et d'adaptation de nombreuses personnes en réponse au risque des inondations. Cette assertion est particulièrement vraie pour les femmes pauvres et limitées par diverses contraintes, qui les rendent davantage vulnérables audit risque. Ces contraintes s'expliquent notamment du fait des inégalités entre les hommes et les femmes dans l'accès aux ressources et à leurs droits ainsi que dans leur participation aux instances de prise de décision pour la prévention et la gestion du risque des inondations. De telles disparités, qui ne font qu'accentuer les inégalités de genre déjà existantes, justifient la nécessité de renforcer la prise en compte du genre dans les processus de prévention et de gestion du risque des inondations.

L'intégration du genre dans toutes les phases du processus de prévention et de gestion du risque des inondations est primordiale. Elle garantit la prise en compte des besoins spécifiques désagrégés selon le genre des communautés vulnérables ainsi que des capacités et des compétences tant des femmes et des hommes que des filles et des garçons dans l'élaboration et la mise en place des interventions de préparation, de gestion des urgences et de réhabilitation des unités véritablement exposées audit risque. La prise en compte de la perspective de genre dans la réduction du risque des inondations offre des points d'entrée importants pour la construction de communautés plus sûres et plus résilientes d'une part ; et d'autre part de sociétés plus inclusives et socialement justes. Aussi, participe-t-elle de la lutte contre les stéréotypes, les inégalités et les discriminations de genre existants. Toutefois, dans le bassin de la Volta, les gouvernements et les praticiens, engagés dans cette démarche d'intégration du genre, y compris des femmes et des groupes vulnérables dans la réduction du risque des inondations, restent confrontés à l'absence de directives pratiques ainsi que des capacités et compétences requises en la matière. D'où l'initiative d'élaboration du présent plan d'action portée par l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) ; en vue de l'amélioration de la participation des femmes et des groupes vulnérables de façon holistique dans les processus de gestion intégrée du risque des inondations (GIRI) et de système d'alerte précoce pour la prévision des crues (SAP-BEB-PC) dans le bassin de la Volta. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé « Intégrer la gestion des inondations et de la sécheresse et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta (VFDM) », financé par le Fonds d'Adaptation.

Le présent plan d'action s'articule autour des points ci-après :

- le processus participatif d'élaboration du plan d'action ;
- un bref aperçu du bassin de la Volta et de l'ABV ;
- le profil du risque des inondations dans le bassin de la Volta ;

- les cadres mondiaux, régionaux et nationaux pour l'intégration du genre dans la réduction des risques de catastrophe dans le bassin de le Volta ;
- les enjeux de la prise en compte du genre dans la réduction du risque des inondations dans le bassin de la Volta ;
- les bonnes pratiques de prise en compte du genre dans la réduction du risque des inondations dans le bassin de la Volta ;
- les recommandations et les défis pour une participation effective des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la volta ;
- le plan d'action de mise œuvre des recommandations.

2. Processus participatif d'élaboration du plan d'action

Le Plan d'Action pour une participation effective des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta est le résultat d'un processus participatif initié dans le cadre de la mise en œuvre du Projet VFDM sous la supervision du GWP-AO, en collaboration avec l'ABV et l'OMM.

Ce processus a connu la participation des acteurs impliqués dans la gestion du risque des inondations aux niveaux national, déconcentré et local dans le bassin de la Volta notamment : (i) les services hydrologiques ; (ii) les services météorologiques (Agence Nationale de la Météorologie, Directions Régionales en charge de l'Environnement et de l'Agriculture) ; (iii) les structures en charge de la Protection Civile ; (iv) les Organisations Communautaires (Comités Locaux de l'Eau, etc.) ; et (v) les Organisations de femmes et de jeunes.

L'itinéraire technique d'élaboration du Plan d'Action se structure autour des principales articulations ci-après :

- l'organisation de huit ateliers nationaux de formation sur l'intégration du genre dans les processus de SAP-BEB-PC et de GIRI ;
- la mise en place d'un cadre de documentation périodique des retours des participant(e)s sur l'utilisation et la valorisation des connaissances acquises sur l'intégration du genre dans le SAP-BEB-PC et la GIRI dans le bassin de la Volta ;
- le recrutement d'une équipe de Consultants au niveau régional pour conduire le processus d'élaboration du plan d'action ;
- la mise en place d'un comité de suivi de la mission composé des cadres du GWP-AO, de l'ABV et d'autres personnes ressources ayant une bonne connaissance des initiatives et pratiques de SAP-BEB-PC et de GIRI dans le bassin ;
- l'organisation d'une séance de cadrage méthodologique qui a permis : (i) d'améliorer la démarche méthodologique de conduite du processus d'élaboration du plan d'action proposée par l'équipe de Consultants ; (ii) d'harmoniser les points de vue sur les résultats escomptés et (iii) de retenir ensemble le calendrier flexible de réalisation ;
- l'élaboration de la synthèse des résultats issus des 8 ateliers nationaux de formation de 2021 selon les centres d'intérêt du processus d'élaboration du plan d'action ;
- la collecte et la documentation du retour des participants formés sur l'utilisation et la valorisation, à différents niveaux dans le bassin de la Volta, des connaissances acquises ainsi que des supports mis à leur disposition lors des ateliers nationaux de formation ;
- la collecte et l'élaboration de la synthèse du retour des participants sur les avancées, les bonnes pratiques et contraintes en matière de participation des femmes et des groupes vulnérables dans les processus dans les processus de SAP-BEB-PC et de GIRI dans le bassin de la Volta ;
- l'élaboration du plan d'action pour une participation effective des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de SAP-BEB-PC et de GIRI dans le bassin de la Volta.

Au cours du processus d'élaboration du plan d'action, des investigations ont été menées au moyen d'entretiens individuels structurés pour la collecte de données quantitatives et qualitatives sur un échantillon ciblant tous les participants aux ateliers de formation ainsi que des acteurs et personnes ressources impliqués à différents niveaux dans les processus de SAP-BEB-PC et de GIRI dans le bassin de la Volta.

Les versions provisoires des livrables de la mission y compris le Plan d'Actions, ont été analysées, discutées et enrichies au travers deux mécanismes :

- des commentaires écrits, formulés de façon individuelle par les membres du comité de suivi mis en place ;
- des séances techniques avec les membres du comité du suivi ayant permis de valider la version provisoire final du plan d'action.

Le présent plan d'action, qui est l'aboutissement du processus participatif décrit ci-dessus, s'identifie également comme un point de départ ; puisqu'il est désormais l'instrument guide pour l'amélioration de la participation des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de SAP-BEB-PC et de GIRI dans le bassin de la Volta.

3. Bref aperçu du bassin de la Volta et de l'ABV

Le bassin de la Volta est le 9^{ème} plus grand bassin fluvial transfrontalier d'Afrique subsaharienne. Il couvre une superficie d'environ 400 000 km². Les ressources du bassin sont partagées entre ses six (6) pays que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo.

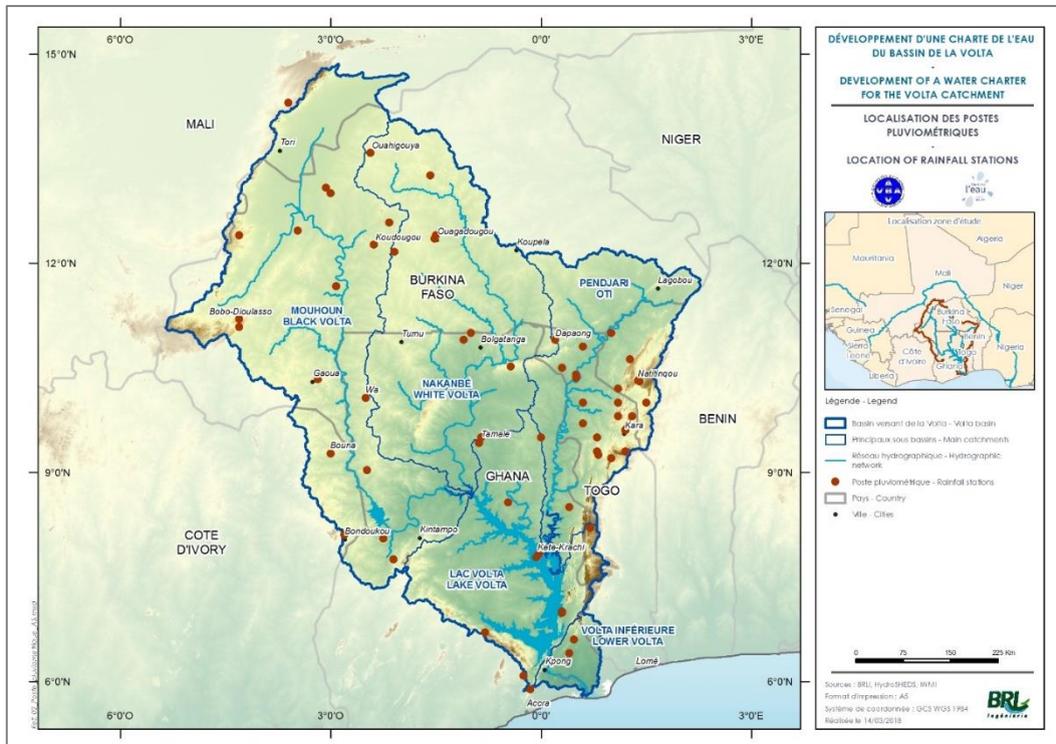


Figure 1 : Carte du bassin de la Volta

L'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) est une organisation intergouvernementale africaine créée par les pays qui ont en partage le bassin de la Volta. Elle est fondée sur les instruments conventionnels ci-après :

- la Convention portant statut du fleuve Volta et création de l'Autorité du Bassin de la Volta, adoptée le 19 janvier 2007 ;
- les Statuts de l'Autorité du Bassin de la Volta, adoptés le 16 novembre 2007.

Les organes de gouvernance de l'ABV sont :

- la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
- le Conseil des Ministres en charge des ressources en eau ;
- le Forum des Parties Prenantes impliquées dans le développement du bassin de la Volta ;
- le Comité des Experts ;
- la Direction Exécutive de l'ABV.

Il faut noter aussi que les Structures Focales Nationales de l'ABV sont en place et opérationnelles dans chacun des six (6) pays riverains du bassin.

L'ABV a pour vision « un bassin partagé par des partenaires mus par une bonne volonté et un esprit de coopération, gérant les ressources en eau de manière rationnelle et durable pour leur développement socioéconomique global ». Sa mission consiste à « promouvoir une concertation permanente et un développement durable pour un partage équitable des bénéfices en vue de la réduction de la pauvreté et d'une meilleure intégration socio-économique. »

L'ABV est chargée de veiller à la gestion rationnelle et intégrée des ressources du bassin de la Volta, à la sauvegarde de l'environnement et de l'écosystème du fleuve. Aux termes du Titre III, Article 6 de la Convention portant statut du Fleuve Volta et création de l'ABV, l'Autorité a pour mandat :

- promouvoir les outils de concertation permanente entre les parties prenantes au développement du bassin ;
- promouvoir la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau et le partage équitable des bénéfices découlant de leurs différentes utilisations ;
- autoriser la réalisation des ouvrages et des projets envisagés par les Etats Parties et pouvant avoir un impact significatif sur les ressources en eau du bassin ;
- réaliser des projets et des ouvrages communs ;
- contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement durable des Etats Parties et à une meilleure intégration socioéconomique sous-régionale.

Pour accomplir sa mission, l'ABV s'est dotée en 2013 d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) 2014 – 2024 du bassin qui a été développé en se basant sur les conclusions de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin (PNUE-GEF Volta, 2012) et les résultats d'un vaste processus de consultation des parties prenantes de l'ABV. Le PAS consolide les mesures et investissements nécessaires pour : (i) assurer la disponibilité en eau ; (ii) conserver et restaurer les fonctions des écosystèmes ; (iii) assurer une qualité adéquate de l'eau et (iv) renforcer la gouvernance et la gestion de l'information dans le bassin de la Volta. Ces mesures et investissements répondent aux problèmes transfrontaliers prioritaires qui se dégagent de l'ADT du bassin.

La mise en œuvre du PAS du bassin de la Volta a permis entre autres : (i) d'élaborer la Charte de l'eau du bassin de la Volta qui a été adoptée par le Conseil des Ministres en charge des ressources en eau du bassin ainsi que trois (3) de ses Annexes ; (ii) de rendre opérationnel l'observatoire du bassin de la Volta ; (iii) d'élaborer le projet de Charte Genre de l'ABV ; (iv) de mettre en œuvre des initiatives pilotes de gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes associés dans le bassin.

Le PAS du bassin de la Volta est mis en œuvre à travers des projets et programmes déjà arrivés à termes, en cours et à venir tels que :

- le projet VSIP « Volta Basin Strategic Action Programme Implementation Project », financé par la « Cooperation in International Waters in Africa (CIWA) », le « Fonds pour l'Environnement Mondial – FEM » à travers la Banque mondiale et l'ABV ;
- le projet « Intégrer la gestion des inondations et de la sécheresse et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta (VFDM) » financé par le Fonds d'Adaptation et exécuté par l'ABV, le GWP-AO et l'OMM ;

- le projet Inversion des tendances à la dégradation des Écosystèmes et de l'Eau dans le Bassin de la Volta ([REWarD – Volta River Basin](#)) financé par le FEM avec deux Agences de mise en œuvre (UNEP, UICN) et deux Agences d'exécution (ABV et GWP-AO) ;
- le projet « Développer les connaissances pour lutter contre les fragilités régionales et renforcer la résilience dans le bassin de la Volta », financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et mis en œuvre par l'ABV. Le projet a démarré en 2023 et met l'accent sur le développement des outils de base pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin à l'horizon 2050.

4. Profil du risque des inondations dans le bassin de la Volta

Au nombre des différents types d'inondation, qui affectent les écosystèmes les populations et les activités socioéconomiques dans le bassin (CEDEAO, 2020), figurent :

- les inondations fluviales causées par des précipitations abondantes qui induisent le débordement des rivières principales ;
- les inondations liées à la remontée des nappes phréatiques et dues à des périodes de précipitations prolongées ;
- les inondations occasionnées par le ruissellement de surface en zone urbaine du fait des pluies abondantes et soudaines, qui dépassent la capacité des systèmes de drainage, et aggravées par le manque d'entretien des systèmes d'assainissement urbains ;
- les crues soudaines causées par des précipitations excessives et caractérisées par une montée rapide du niveau de l'eau, localement, en l'espace de quelques minutes à quelques heures.

Dans le bassin de la Volta, ces inondations sont récurrentes et se produisent chaque année à l'échelle transfrontalière et ont des impacts considérables sur la population des six pays riverains du bassin. La problématique dans le bassin ainsi que dans la région sahélienne semble s'être aggravée depuis les années 1970 et associée aux sécheresses successives, entraînant ainsi une diminution de la capacité des sols à retenir l'eau et une augmentation du ruissellement lors de fortes pluies. Il en résulte de cette situation des inondations catastrophiques telles que celles de 2009 et 2010 (OMM, 2019). En effet, en 2010, les inondations dans le bassin ont : (i) fait près de 45 morts ; (ii) endommagé 55 000 maisons, 455 établissements et 92 centres de santé et (iii) occasionné 250 000 personnes sans abri. De plus, un seul événement pluvieux peut affecter localement plusieurs dizaines de milliers de personnes, comme par exemple les pluies torrentielles d'octobre 2019 associées au lâcher d'eau du barrage de Bagré au Burkina Faso, qui ont affecté 26 000 personnes dans la région du Nord- Est du Ghana.

Selon le profil de risque des inondations du bassin de la Volta (CIMA, OMM, ABV, GWP-AO, 2022), le nombre moyen de personnes touchées par an dans le bassin est près de trente mille (30 000) habitants. La situation est plus préoccupante au Nord du Ghana, et au Nord du Burkina Faso. Ces inondations touchent aussi le réseau routier et des centaines de milliers d'hectares de terres agricoles et protégées en moyenne par an. De plus, les pertes annuelles liées aux inondations sur le secteur bâti atteignent environ 25 millions de dollars américains (USD) en moyenne par an.

Les résultats projections climatiques indiquent une exacerbation des tendances actuelles notamment dans le bassin. En 2100, près de trois fois plus de personnes qu'aujourd'hui seront touchées par les inondations dans le bassin de la Volta, soit probablement près de 80 000 personnes par an. Une inondation avec une période de retour de 50 ans pourrait alors affecter jusqu'à 165 000 personnes. Les pertes annuelles moyennes (PAM) sur le secteur bâti pourraient dépasser les 4 millions USD au Ghana ; et les pertes agricoles pourraient s'aggraver de près de 40%. En revanche, une augmentation de la disponibilité en eau et du potentiel hydroélectrique est attendue pour la période 2017-2100, notamment dans le Nord du bassin, en raison de l'augmentation de l'intensité et de la fréquence tant des précipitations que des crues.

Tenant compte de la situation actuelle et celle projetée en ce qui concerne les impacts du risque des inondations dans le bassin de la Volta, le profil du risque des inondations dans le bassin issu de la mise en œuvre du VFDM est assorti de recommandations à l'endroit des parties prenantes, qui mettent l'accent sur :

- l'amélioration des connaissances sur le risque des inondations dans le bassin de la Volta ;
- l'intégration de la réduction de la gestion intégrée du risque des inondations dans les processus de planification du développement aux niveaux local, régional, sectoriel, national et transfrontalier dans le bassin de la Volta ;
- l'élaboration et la mise en œuvre le SDAGE du bassin de la Volta ainsi des annexes de mise en œuvre de la Charte de l'Eau du bassin ; tout en veillant à la prise en compte des investissements potentiels de réduction du risque des inondations dans le bassin ;
- la planification et la mise en place les investissements nécessaires pour renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes ainsi que des différents systèmes de production socio-économique ; tout en tenant compte des aspects transversaux liés à l'égalité des genre, à la jeunesse et à l'autonomisation des femmes et des filles ;
- l'assurance du fonctionnement opérationnel et durable des Systèmes d'Alerte Précoce aux inondations à l'échelle du bassin de la Volta, soutenu du développement et de la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités techniques, institutionnelles et matérielles pour les services concernés ;
- le développement et l'opérationnalisation, ensemble avec les Etats Membres de l'ABV, d'un fonds régional de préparation et de gestion du risque des inondations et de sécheresse dans le bassin ;
- la promotion et l'adoption des pratiques agricoles intelligentes face au climat et de la gestion efficiente de l'eau à tous les niveaux dans le bassin de la Volta.

5. Cadres mondiaux, régionaux, nationaux pour l'intégration du genre dans la réduction des risques de catastrophe dans le bassin de le Volta

Des cadres et mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux pour l'intégration du genre dans la réduction des risques de catastrophe engagent les Etats et l'ensemble des acteurs pour une prise en compte effective de la perspective de genre dans les processus de planification et de mise en œuvre de la prévention et de la gestion desdits risques à tous les niveaux. Ils exigent de veiller entre autres : (i) à la mobilisation continue de la volonté politique et à l'adhésion des décideurs politiques pour l'action effective ; (ii) au renforcement des capacités requises en la matière des acteurs à différents niveaux ; et (iii) au respect des engagements nationaux et internationaux des Etats y afférents.

Les cadres justifiant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont pour la plupart des conventions et des déclarations mises en place pour lutter contre les inégalités entre les hommes, les femmes et les différentes couches sociales.

5.1. A l'échelle internationale

La communauté internationale s'intéresse de plus en plus aux mesures de réduction des risques de catastrophe, qui participent en même temps à la réduction voire l'élimination des inégalités de genre grâce notamment à l'autonomisation de toutes les femmes et des filles. Les engagements mondiaux pris à cet effet, par la communauté internationale pour y parvenir, comprennent :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui affirme l'égalité de droits entre les hommes et les femmes ;
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) adoptée en décembre 1978 dont l'objectif premier est l'interdiction de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Elle met l'accent sur le respect, la protection, la promotion et la réalisation des droits fondamentaux des femmes en toutes circonstances ;
- le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe qui stipule que le genre devrait être intégré dans toutes les politiques, les plans et processus décisionnels relatifs à la RRC. Ce document soutient les femmes et les personnes handicapées devraient être prises en compte dans les processus de prise de décision durant les phases d'intervention et de reconstruction ;
- le Programme d'action de Beijing (sur le genre) qui vise à améliorer l'accès des femmes aux lieux de pouvoir et à renforcer leurs capacités afin qu'elles puissent activement participer à la prise de décision politique. Le programme projette un monde où chaque femme et chaque fille peut exercer ses libertés et ses choix et connaître et comprendre tous ses droits, notamment le droit de vivre sans violence, le droit à l'éducation, le droit de participer à la prise de décision et le droit de recevoir un salaire égal pour un travail égal. Il consacre l'un de ses douze domaines prioritaires spécifiquement aux femmes et à l'environnement ;
- l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Objectif de Développement Durable N°5 axé sur la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles.

5.2. Au niveau panafricain, en Afrique de l'Ouest et dans le bassin de la Volta

Aux niveaux panafricain et ouest africain ainsi qu'à l'échelle du bassin de la Volta, les cadres mondiaux ont été adoptés et adaptés au contexte local. Des politiques et stratégies spécifiques au continent telles que la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (SRARRC) et la Stratégie de l'Union Africaine (UA) pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes 2018-2027 permettent aux Communautés Economiques Régionales (CER) dont la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ainsi qu'aux États membres de traduire leurs engagements en des activités et programmes concrets sur le terrain.

Tous les États membres de l'Union Africaine se sont également engagés à assurer l'égalité entre les sexes à travers notamment :

- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples est l'instrument principal de promotion et de protection des droits socio-économiques des femmes sur le continent, à caractère obligatoire ;
- le Protocole de Maputo adopté le 11 juillet 2003 par les Chefs d'Etat de l'UA afin de garantir les droits des femmes, y compris le droit de participer au processus politique, l'égalité sociale et politique avec les hommes, une autonomie améliorée dans leurs décisions en matière de santé et la fin des mutilations génitales féminines ;
- la Politique Genre de la Banque Africaine de Développement (BAD), ses stratégies et plans d'action subséquents à travers lesquels l'institution panafricaine bancaire prévoit de « transformer les secteurs clés du continent en terrains d'opportunités accessibles, où les femmes, les filles, les hommes et les garçons, quelle que soit leur origine, bénéficient d'un accès et d'un contrôle égaux sur les ressources productives et bénéficient d'infrastructures et de services de soutien pour s'épanouir » ; et
- l'Agenda 2063 de l'UA dont l'Aspiration 6 prône « Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants ».

Au niveau ouest africain, la CEDEAO considère l'égalité des sexes comme un moteur de l'intégration régionale et un objectif de développement en soi. Cette reconnaissance se reflète dans les articles 61 et 63 du Traité révisé de la CEDEAO qui appelle « Les États Membres [...] à élaborer, harmoniser, coordonner et définir des politiques et des mécanismes appropriés pour améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles des femmes ». Les États membres ont également souscrit à des engagements en matière d'égalité entre les sexes à travers : (i) l'Acte Additionnel de la CEDEAO relatif à l'Égalité de Droits entre les Femmes et les Hommes (2015) ; (ii) la politique genre de la CEDEAO ainsi que (iii) la stratégie et le plan d'action genre de la CEDEAO pour la réduction des risques de catastrophe.

5.3. A l'échelle du bassin de la Volta

Au niveau du bassin de la Volta, on note entre autres :

- la Convention portant statut du fleuve Volta et création de l'ABV adoptée le 19 janvier 2007 ;
- les Statuts de l'ABV adoptés le 16 novembre 2007 ;
- la Charte de l'eau du bassin de la Volta ;
- la Stratégie de genre dans le bassin de la Volta ;

- le Programme d'Action Stratégique du bassin de la Volta ;
- la Charte genre de l'ABV.

En ce qui concerne la Charte genre de l'ABV, elle s'appuie sur huit (8) principes ci-après :

- intégrer pleinement la lutte pour l'égalité de genre à la mission globale de lutte contre la pauvreté et les inégalités ;
- promouvoir une représentation équilibrée des femmes, des hommes dans ses instances de décision et de gouvernance (CA et autres instances) en ayant au minimum une représentation d'1/3 de personnes du même sexe dans ces organes ;
- développer une double approche : transversale l'intégration de la dimension de genre et spécifique pour le genre dans tous les aspects ;
- définir un plan d'action de genre général, assorti de mesures de suivi et d'évaluation objectivement vérifiables et d'un budget dédié ;
- intégrer de manière explicite l'équité et l'égalité de genre dans la politique de ressources humaines ;
- intégrer de manière explicite la dimension de l'égalité de genre dans le code de conduite ;
- veiller dans l'ensemble de ses activités, la communications à une représentation non stéréotypée et équilibrée des hommes et des femmes ainsi qu'une attention spécifique à la diversité sexuelle ; et
- contribuer à l'autonomisation des femmes et des groupes sociaux discriminés.

5.4. Au niveau de chacun des pays de l'ABV

Le tableau 1 ci-après résume les cadres mis en place dans chacun des différents pays de l'ABV, qui engagent les Etats ainsi que les communautés à intégrer le genre dans la réduction des risques de catastrophe.

Tableau 1 : Cadres nationaux pour l'intégration du genre dans la réduction des risques de catastrophe au niveau des pays du bassin de la Volta

Pays	Cadres nationaux pour l'intégration du genre dans la réduction des risques de catastrophe
Bénin	<ul style="list-style-type: none"> • la Loi n°1990-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin Modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision ; • la Loi N°2002-07 portant Code des Personnes et de la famille en République du Bénin ; • la loi n° 2010-44 du 21 octobre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin ; • la Loi n° 2018-18 du 06 août 2018 sur les changements climatiques en République du Bénin ; • la Politique nationale de promotion du genre au Bénin : programme et plan d'action pour la mise en œuvre de la politique nationale de promotion du genre au Bénin 2010-2015 ; • le décret portant création, composition attributions et fonctionnement du Comité National pour la Protection Civile ; • le décret portant organisation des secours en cas de sinistre ou de catastrophe au Benin ; • le décret fixant les conditions de l'élaboration de l'audit environnemental en République du Benin ; • le décret fixant la création de cellules environnementales en République du Bénin ; • l'arrêté portant organisation de la Direction de la Prévention et de la Protection Civile ;

Pays	Cadres nationaux pour l'intégration du genre dans la réduction des risques de catastrophe
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> • la Constitution du 11 juin 1991 en son article 1^{er} qui stipule que l'homme et la femme sont égaux ; • la Loi portant code pénal révisé ; • la Loi 061-2015 CNT du 06 septembre 2015 portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et de filles et prise en charge des victimes ; • la Loi N°12-2014-AN du 22 avril 2014 portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes ; • le Code des personnes et de la Famille de 1984 en cours de révision ; • la Loi N°12-2010 du 1^{er} avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées, les textes instituant le certificat d'indigence ; • la Stratégie Nationale Genre 2020-2025 et son plan d'action 2020 – 2022 ;
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • la loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire ; • la Politique Nationale sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre qui vise à assurer un développement juste et équitable permettant aux femmes et aux hommes de participer à égalité de chances au développement et aux processus de prise de décisions ; • la Déclaration solennelle de la Côte d'Ivoire sur l'égalité des chances, l'équité et le genre signée par le Président de la République en février 2007 ; • le Programme du Président de la République qui place le « rehaussement du rôle des femmes » et « la parité dans les instances de prise de décisions » au centre de sa stratégie d'intervention pour assurer le développement équitable » ; • la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2014-2016 ; • la Politique nationale de la population ;
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> • the passage of the Domestic Violence Act in 2007 and the Affirmative Action Bill (which is yet to be passed) • la Constitution de 1992 qui prône a promotion des droits de tous les groupes de genre, dont l'Article 12 cl. 2 - (droits de l'homme 21 sans distinction de genre entre autres), l'Article 17 (2) interdit la discrimination fondée sur le genre entre autres caractéristiques, l'Article 22 (droits de propriété des époux) et l'Article 27 (droits des femmes) ; • la Politique Nationale sur le genre et les enfants (2004) ; • la création du portefeuille des Chargés de mission de genre au sein de la structure gouvernementale locale ; • la Stratégie de Développement Agricole et de Genre du Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture (MoFA) ; • l'adoption de la loi sur la violence domestique en 2007 et le projet de loi sur l'action positive (qui n'a pas encore été adopté) ;
Mali	<ul style="list-style-type: none"> • la Constitution du Mali ; • la Politique Nationale du Genre au Mali (PNG-Mali) ; • le Plan d'actions de la Politique Genre du Mali 2011-2013 ; • la Stratégie Nationale de Planification et de Budgétisation Sensible au Genre 2011-2013 (PBSG) ; • la loi N°02-006 du 31 janvier 2002 portant Code de l'eau du Mali ; • la loi d'Orientation Agricole N°06-045 du 05 septembre 2006 ; • l'ordonnance de création de la Direction Générale de la Protection Civile ;

Pays	Cadres nationaux pour l'intégration du genre dans la réduction des risques de catastrophe
	<ul style="list-style-type: none"> • le décret n° 2016-0974 / P-RM du 27 décembre 2016 portant création, organisation et définition des modalités de fonctionnement de la Plate-Forme nationale pour la réduction des risques de catastrophe au Mali ; • le décret n ° 2015-0889-P-RM du 31 décembre 2015 adoptant le plan de secours au Mali : Plan d'Organisation des Secours (ORSEC) ; • le décret n ° 2016-0346 / P-RM approuvant la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (SNRR) ; • la Politique d'Égalité entre les Femmes et les Hommes du Ministère de la Justice ; • le Plan d'Action pour la Lutte contre la Traite des Femmes et des Filles ; • le Programme National 2011-2013 de Lutte contre les Violences envers les Femmes et les Filles ; • la Politique Nationale de Lutte contre la Pratique de l'Excision ; • le Groupe de Travail Pluridisciplinaire d'Assistance Agro-Hydro-Météorologique ; • le Réseau national de femmes leaders sur l'alerte précoce, la prévention et la gestion des risques et catastrophes ;
Togo	<ul style="list-style-type: none"> • la Constitution du Togo ; • le Code des Personnes et de la Famille ; • la Politique Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre au Togo (2019) ; • le nouveau Code pénal plus égalitaire ; • le nouveau Code foncier balayant les textes coutumiers et modernes qui pénalisaient les femmes ; • la Stratégie Nationale d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement ; • la Stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre ; • les Stratégies sectorielles pour la prise en compte du genre ; • le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC, 2016) ; • le Plan national d'adaptation aux changements climatiques en matière de santé au Togo ; • les Orientations pour la prise en compte du genre dans le processus de planification nationale de l'adaptation aux changements climatiques (PNA) du Togo.

6. Enjeux de la prise en compte du genre dans la réduction du risque des inondations dans le bassin de la Volta

Les inondations sont à l'origine d'une situation de grande vulnérabilité des populations dans plusieurs zones du bassin la Volta où les moyens de lutte ou de résilience varient selon les capacités des hommes et des femmes affectées. Du point de vue des parties prenantes, les enjeux de la prise en compte du genre dans la réduction du risque des inondations sont importants et se conçoivent aux plans sanitaire, environnemental, socioéconomique, sécuritaire, politique et institutionnel.

Des enjeux d'ordre sanitaire : dans le bassin de la Volta, les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes vulnérables (handicapés, personnes âgées, etc.) représentent les couches vulnérables les plus affectées par les risques des inondations. En effet, le cadre de vie des communautés concernées est souvent affecté rapidement lors des inondations ; ce qui expose les sinistrées aux chutes et noyades, aux blessures physiques, aux maladies diarrhéiques et au paludisme, conduisant parfois à des cas des pertes en vies humaines surtout des enfants. On note également que les femmes enceintes et les enfants sont des personnes très vulnérables, dont les besoins et préoccupations ne sont pas souvent pris en compte lors des déplacements des communautés ; ce qui augmente les risques de maladies et d'infections génitales notamment.

Les femmes étant responsables de l'hygiène domestique, de l'approvisionnement en eau, de l'alimentation et de la gestion des problèmes de santé du ménage ; la gestion du risque des inondations ne peut pas se faire sans leurs contributions. Les femmes les filles ainsi que les vieillards et les personnes handicapés sont les plus affectés.

Des enjeux d'ordre économique et social : dans tous les pays du bassin de la Volta, les inondations affectent durement les conditions sociales et financières des femmes et des jeunes dont les moyens de subsistance sont déjà précaires et très faibles. Malgré les efforts des gouvernements pour faciliter l'accès des femmes au foncier ; on note toujours dans les communautés que les femmes et les jeunes ont un accès difficile aux terres agricoles. Du coup, ils sont obligés de mener leurs activités agricoles dans les zones à forte exposition aux inondations ; parce que n'ayant pas les moyens économiques, ou les attributs sociaux nécessaires pour accéder aux terres fertiles et productives. Ces personnes ou groupes de personnes occupent souvent des terres marginalisées improductives et subissent les pertes de leurs cultures lors des inondations ; ce qui les expose davantage aux crises alimentaires et nutritionnelles, à la baisse de leurs revenus, à la pauvreté, et les fragilisent davantage.

Par ailleurs, les rapports de force (physique et financière) entre les différentes couches sociales, les activités de reproduction ainsi que le faible niveau de scolarisation des femmes ne sont pas de nature à faciliter une bonne participation des femmes des filles et des autres groupes vulnérables aux débats sur le développement de la société et la gestion des inondations dans les communautés. La sauvegarde des biens et des vies par la réduction de l'exposition aux inondations ainsi que l'organisation et la mise en œuvre d'une réponse appropriée pour la réduction de l'impact une fois que l'événement survient est un impératif. Il est de même de la participation effective des femmes dans les différentes actions des processus de GIRI et de SAP-BEB-PC, comme actrices majeures de la réduction de la vulnérabilité de la communauté aux impacts des inondations.

Des enjeux d'ordre sécuritaire : dans le bassin de la Volta, on note que les personnes victimes en cas d'inondations sont pour la plupart les plus faibles (femmes, enfants, jeunes, handicapés, groupes vulnérables), les marginalisés qui vivent dans des zones inconfortables, insalubres, les zones à risques et disposant de peu de moyens pour leur subsistance. La désorganisation des services sociaux, des infrastructures, et des biens conduit à des tensions sociales, à la promiscuité, avec parfois la dégradation des mœurs, et conduisant même à la dislocation des familles, à l'accroissement des vols, des agressions physiques, et plus généralement à l'augmentation de la violence basée sur le genre. Cette situation milite pour la prise en compte du genre dans la réduction du risque des inondations à l'échelle locale, permettant ainsi de mieux protéger les plus faibles sur le plan social tout en tenant compte de leur intégrité physique.

Des enjeux d'ordre environnemental : dans le bassin de la Volta, les inondations induisent entre autres la modification du cadre de vie, la prolifération des déchets, les difficultés liées à l'assainissement, la pollution et la dégradation des sols. La gestion de cette situation nécessite de l'anticipation à travers entre autres le renforcement de la résilience des femmes (en capacités économique et financière, en information et en compétences) et des réponses appropriées.

Des enjeux d'ordre institutionnel : ils sont relatifs à l'application effective des principes d'égalité, d'équité, d'inclusion (la non-discrimination) dans les mesures d'adaptation ou de réponse au risque des inondations, qui hypothèquent la mise en œuvre des principes fondamentaux de l'approche basée sur les droits de la personne et même l'efficacité de la réponse. La faible prise en compte du genre est remarquable dans la réalité ; même si dans les différents stratégies, programmes et plans le principe est repris. Dans la réalité, l'ambition affichée ne va pas souvent suffisamment loin, se limitant à la comptabilité des présences, ou simplement à la non-application des textes. On note avec satisfaction l'initiative de l'ABV de se doter d'une Charte Genre pour encadrer et promouvoir la participation de l'ensemble des acteurs à la gestion du bassin. Le projet de Charte Genre en cours de développement devrait être à même d'impulser avec sa mise en œuvre la prise en compte de l'approche transformationnelle selon le genre dans la réduction du risque des inondations dans le bassin. La faible capacité des femmes (intrinsèque, mais aussi de positionnement relativement faible à des postes de décision) font partie des raisons. Il y a nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes sur les plans institutionnels et programmatiques, et au niveau des cadres d'exécution. La réduction du risque des inondations doit donc intéresser toutes les parties prenantes sans aucune discrimination de sexe, de classe ou vis-à-vis des situations d'handicap, et le cadre institutionnel se doit de baliser ces dispositifs en place à cet effet. Il est impérieux de se préparer pour limiter ces effets et impacts négatifs, tout en maximisant les avantages dans le processus global de gestion des inondations.

7. Bonnes pratiques de prise en compte du genre dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta

De façon globale, un certain nombre de bonnes pratiques de prise en compte du genre voire l'égalité de genre dans les processus de GIRI et/ou de SAP-BEB-PC sont à l'actif des acteurs intervenant aux niveaux national et régional dans le bassin de la Volta. Toutefois, des progrès restent très lents au niveau de certaines étapes desdits processus ainsi que des dimensions d'autonomisation et de représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision.

Les bonnes pratiques de prise en compte du genre dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC capitalisées par les acteurs du bassin de la Volta comprennent entre autres :

- l'octroi des bourses de formation ciblant les femmes au Burkina Faso ; ce qui a permis d'avoir un nombre important de femmes professionnelles en hydrologie et en météorologie, qui participent au processus de SAP-BEB-PC et de GIRI. La personne responsable de la Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau (DEIE) à la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) est l'une des femmes bénéficiaires d'une telle initiative au Burkina Faso ;
- la mise en place d'un Réseau des Femmes pour la Gestion des Risques de Catastrophe (RFGC) au Mali. Le réseau œuvre pour la formation des acteurs régionaux sur des thèmes relatifs à la prévention et la gestion des risques de catastrophe liés au climat et à l'eau ;
- l'établissement d'un Réseau national de femmes leaders sur l'alerte précoce, la prévention et la gestion des risques et catastrophes, qui est opérationnel au Mali ;
- la nomination d'une femme en tant que personne responsable du service en charge de la prévision météorologique au Mali ;
- l'amélioration continue, relevée au Togo au cours de ces récentes années, de la participation des femmes dans les activités environnementales ainsi que de leur positionnement à des postes de responsabilité. A ce titre, une femme occupe le poste de Chef Division veille et prévision Météo à la Direction Générale de la Météorologie Nationale ;
- la participation des femmes, ensemble avec les hommes, aux activités de la plateforme nationale de concertation pour la prévention des risques de catastrophe naturelle au Togo ;
- la participation des femmes aux différentes activités du cadre de Coordination de Gestion Intégrée des Crises (CCGICCI) ainsi que celles du Centre de Gestion Interministériel de Crise (CGIC) en Côte d'Ivoire ;
- la participation des femmes aux activités des plateformes de gestion des risques de catastrophe (GRC) et de réduction des risques de catastrophe (RRC) au Bénin ;
- les femmes occupent des postes de responsabilité qui leur permettent de jouer des rôles très importants dans le processus de RRC et de GRC dans les pays du bassin de la Volta. La personne responsable de la plateforme départementale de GRC-RRC de l'Atacora est une Dame au Bénin ;
- les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables sont privilégiées en tant que premières personnes à déplacer et évacuer en cas des inondations au sein des communautés dans le bassin de la Volta.

8. Recommandations et défis pour la prise en compte du genre dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta

8.1. Recommandations pour une participation effective des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta

Les tableaux 2 et 3 ci-après mettent en avant les recommandations pour une participation effective des femmes et des groupes vulnérables aux processus respectifs de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta. Les recommandations sont présentées par étape ou composante de chacun des deux processus.

Tableau 2 : Recommandations pour une participation effective des femmes et groupes vulnérables dans le processus de GIRI à l'échelle du bassin de la Volta

Étapes	Recommandations
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des études d'analyse assortie du profil de vulnérabilité des hommes et des femmes au risque des inondations ; • Evaluer les besoins spécifiques désagrégés selon le genre pour le renforcement des capacités de résilience des communautés vulnérables au risque des inondations ; • S'assurer de la cohérence du Plan de GIRI avec les cadres légal, politique et stratégiques tant du secteur de l'eau que du genre ; • S'assurer de la participation d'au moins 30 à 50% de femmes dans toutes les formations sur la connaissance et l'évaluation de la vulnérabilité et du risque des inondations ainsi que l'élaborations de réponses ; • Veiller à la participation des femmes et des groupes vulnérables dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de GIRI ainsi que des plans d'urgence ; • S'assurer de la participation effective des femmes et des groupes vulnérables aux processus et instances de décisions inhérentes à la GIRI.
Urgence	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer entre autres sur la valorisation et l'analyse des données de vulnérabilité différenciées et désagrégées selon le genre pour l'actualisation rapide et la mise en œuvre des plans et mesures d'urgence ; • Prioriser l'utilisation des instruments d'intervention inclusifs y compris des groupes de discussion pour les femmes et les hommes pour le déploiement des opérations d'urgence ; • S'assurer de la bonne représentativité et de la participation effective des femmes et des groupes vulnérables dans les différents comités/ instances de gestion des urgences ainsi que dans les formations en secourisme et stratégies humanitaires ; • Faire un ciblage plus inclusif des bénéficiaires des actions d'urgence couplé des mesures de discrimination positive à l'égard des désavantagés (femmes, filles, enfants et autres groupes vulnérables).
Relèvement	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer des mesures, de correction des séquelles et incidences suivant leur ampleur, différenciées selon le genre et le cycle de récupération requis pour chaque catégorie socioprofessionnelle ; • Développer des mesures post urgence adéquates pour remédier durablement aux fractures sociales et aggravations de fossé des inégalités, inhérentes aux comportements, pratiques et insuffisances des instruments développés durant les inondations (urgence) ; • Consolider et capitaliser les acquis et progrès accomplis avec les stratégies inclusives d'adaptation implémentées élaborées et mises en œuvre ainsi que les ressources, les

Etapes	Recommandations
	connaissances, les compétences et les forces développées chez des femmes et des hommes pour faire face au risque des inondations.

Tableau 3 : Recommandations pour une participation effective des femmes et groupes vulnérables dans le processus du SAP-BEB-PC à l'échelle du bassin de la Volta

Etapes	Recommandations
Collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter des données désagrégées par sexe et par âge sur l'évaluation de la vulnérabilité des communautés aux inondations ainsi que des impacts y associés ; • S'assurer que les bénéficiaires hommes et femmes sont consultés et que des questions spécifiques de genre leur sont posées ; • Veiller à la présence et la participation effectives des femmes et des autres groupes vulnérables à la collecte des informations pertinentes sur le climat et l'eau déterminantes pour les réponses (préventives et réactives).
Modélisation et de prévision	<ul style="list-style-type: none"> • Prioriser des modèles permettant de produire des scénarii et projections des risques avec une mise en avant des impacts y associés désagrégés selon le genre au sein des communautés ; • Présenter les données et informations de manière compréhensible pour toutes les couches de la société (analphabètes, enfants, handicapés...) ; • Encourager en offrant des bourses d'études et encadrements de proximité aux jeunes leur permettant de suivre des études dans les domaines de la météorologie, de l'hydrologie et de la gestion des risques de catastrophe.
Diffusion de l'alerte	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître et approprier à tous les membres de la communauté les canaux de communication et de diffusion de l'alerte précoce (Marchés, hôpitaux, écoles ; etc...) disponibles et à leur portée ; • Identifier et prioriser l'utilisation des canaux facilement accessibles aussi bien aux femmes qu'aux hommes ; etc. Lors des échanges, un accent particulier devra être mis sur la sensibilisation au niveau des lieux de regroupement des femmes tels que les marchés, les puits, les lieux de culte, etc. • Tenir effectivement en compte la langue locale et des horaires indiqués de diffusion des informations pour permettre aux femmes d'en avoir accès.
Aide à la décision	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'inclusion des femmes et des groupes vulnérables dans toute consultation d'identifier les solutions et les bonnes pratiques sensibles au genre de prise de décision ; • Développer des collaborations avec les groupes de femmes ONG et ministère / département travaillant sur la GEWE
Réponse à l'alerte	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les plans d'intervention soient communiqués aux populations qui seront affectées, tout en mettant en avant les réponses désagrégées selon le genre escomptées de leur part ; • Tenir compte des relations et des dynamiques de genre dans la formulation et l'actualisation des plans de réponse

8.2. Défis liés une prise en compte effective des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta

Sur la base de la synthèse et de l'analyse des données collectées et des informations issues de la revue documentaire, les principaux défis à relever pour une accroître la participation des femmes et autres groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta portent sur :

- l'intégration effective du genre dans le cadre de gouvernance des processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta ;
- le renforcement de l'engagement et du leadership des femmes dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta ;
- le renforcement des capacités des acteurs pour l'intégration du genre dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC y compris la chaîne de planification programmation budgétisation et suivi-évaluation (PPBS) y afférente à tous les niveaux dans le bassin de la Volta ;
- la consolidation et la mise à l'échelle des bonnes pratiques et des expériences réussies de participation effective des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta.

9. Plan d'action

9.1. Objectifs et axes stratégiques

L'objectif global du plan d'action est d'améliorer la participation des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta.

Les objectifs spécifiques du plan d'action sont les suivants :

- améliorer le cadre de gouvernance des processus de GIRI et de SAP-BEB-PC intégrant le genre dans le bassin de la Volta ;
- renforcer les capacités des acteurs pour l'intégration du genre dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC y compris la chaîne PPBS y afférente à tous les niveaux dans le bassin de la Volta ;
- accroître l'engagement et le leadership des femmes dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta ;
- documenter et valoriser les bonnes pratiques et expériences réussies de prise en compte effective du genre y compris des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta.

Le Plan d'Action est organisé autour des quatre (04) axes d'interventions ci-après :

5. Axe d'intervention 1. Amélioration de la prise en compte du genre dans le cadre de gouvernance des processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta
6. Axe d'Intervention 2. Renforcement des capacités des acteurs pour des processus de GIRI et de SAP-BEB-PC inclusifs et participatifs dans le bassin de la Volta ;
7. Axe d'Intervention 3. Renforcement de l'engagement et du leadership des femmes dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC inclusifs et participatifs dans le bassin de la Volta ;
8. Axe d'Intervention 4. Capitalisation et dissémination des expériences réussies et des bonnes pratiques de processus de GIRI et de SAP-BEB-PC intégrant les préoccupations liées aux femmes et aux groupes vulnérables dans le bassin de la Volta.

9.2. Résultats attendus et Actions

Les résultats et les actions du plan d'action par axe stratégique sont consolidés dans le tableau 4 suivant.

Tableau 4 : Résultats attendus et actions du plan d'action

Objectifs	Axes stratégiques du plan d'action / Résultats attendus / lignes d'actions/ Actions	
Objectif global. Améliorer la participation des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta		
Améliorer le cadre de gouvernance des processus de GIRI et de SAP-BEB-PC intégrant le genre dans le bassin de la Volta	Axe d'intervention 1. Amélioration de la prise en compte du genre dans le cadre de gouvernance des processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta	
	Résultat attendu 1 : L'Autorité du Bassin de la Volta promeut les principes de Genre au niveau de ses cadres de gouvernance et dans l'exécution de ses projets et programmes pour une meilleure résilience des femmes et des groupes vulnérables au risque des inondations	
	Ligne d'actions 1.1. La charte Genre de l'ABV est finalisée, adoptée par les instances habilitées et disséminée	1.1.1 relire et réviser le projet de Charte Genre de l'ABV en y intégrant les préoccupations liées à la participation des femmes et des groupes vulnérables à la réduction du risque des inondations
		1.1.2 soumettre le projet de Charte Genre actualisé de l'ABV à l'adoption du Conseil des Ministres conformément aux règles de procédures de l'ABV
		1.1.3 disséminer la Charte Genre de l'ABV adoptée auprès des institutions partenaires et intervenant dans le bassin
		1.1.4 soutenir l'organisation des sessions de renforcement des capacités des acteurs pour la mise en œuvre de la Charte Genre de l'ABV adoptée
	Ligne d'action 1.2. Les politiques, stratégies, projets et programmes portés par l'ABV sur la réduction du risque des inondations sont genre sensibles	1.2.1. mettre en place des outils, sensibles au genre, respectivement pour les évaluations rapide et approfondie de la vulnérabilité au risque des inondations ainsi que des impacts y associés et options de réponses requises dans le bassin de la Volta
		1.2.2. renforcer les capacités des gestionnaires de projets mis en œuvre par l'ABV, sur l'utilisation des outils d'évaluation sensibles au genre mis en place
		1.2.3. promouvoir la mobilisation continue de la volonté politique et de l'appui des partenaires au développement pour une prise en compte effective du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies, projets et programmes de réduction du des inondations dans le bassin de la Volta
		1.2.4. organiser des campagnes de sensibilisation préliminaires sur les valeurs ajoutées d'une prise en compte effective du genre dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta
Ligne d'action 1.3. Un dispositif de veille et de suivi de la participation des femmes	1.3.1. développer un guide pour le suivi de la participation des femmes et autres groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin	

Objectifs	Axes stratégiques du plan d'action / Résultats attendus / lignes d'actions/ Actions		
<p>Documenter et valoriser les bonnes pratiques et expériences réussies de prise en compte effective du genre y compris des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta.</p>	<p>les processus de SAP-BEB-PC et de GIRI dans le bassin de la Volta.</p>	<p>3.1.3. Soutenir la formation professionnelle des femmes, jeunes filles et autres couches vulnérables dans les domaines de réduction du risque des inondations (Hydro, météo, protection civile etc.)</p>	
		<p>3.1.4. Promouvoir la nomination et le maintien des femmes compétentes à des postes de responsabilité dans les processus de réduction du risque des inondations</p>	
		<p>3.1.5. Mettre en place/redynamiser les associations des femmes, de jeunes filles, de jeunes et des groupes vulnérables tout en facilitant leur participation de qualité et active aux processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta</p>	
	<p>Ligne d'action 3.2. Des initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes et autres groupes vulnérables (accès aux ressources, au foncier etc.) sont soutenues</p>	<p>3.2.1. Renforcer les capacités des coopératives de femmes productrices pour l'accès aux subventions et autres financements ainsi que leur gestion efficiente</p>	
		<p>3.2.2. Soutenir la réalisation et/ ou la réhabilitation d'installations sanitaires sensibles au genre dans les sites d'accueil des sinistrés des inondations</p>	
		<p>3.2.3. Promouvoir l'accès des femmes aux ressources productives (terre, technologie, équipement, formation, information et financement, services et informations climatiques)</p>	
		<p>3.2.4. Mettre en place des d'investissement au profit des femmes et des groupes vulnérables pour accroître leur résilience au risque des inondations</p>	
		<p>3.2.5. Soutenir le renforcement des capacités des parties prenantes du bassin en mobilisation des ressources financières pour le développement des activités génératrices de revenu au profit des femmes et des groupes vulnérables au risque des inondations</p>	
		<p><u>Axe d'Intervention 4.</u> Documentation et dissémination des expériences réussies et des bonnes pratiques de processus de GIRI et de SAP-BEB-PC intégrant les préoccupations liées aux femmes et aux groupes vulnérables dans le bassin de la Volta</p>	
		<p>Résultat attendu 4 : Des expériences réussies et bonnes pratiques de participation des femmes et autres groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC sont documentées partagées consolidées et mises à l'échelle</p>	
<p>Ligne d'action 4.1. Les initiatives en faveur de la participation des femmes, des jeunes et autres personnes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta sont documentées et partagées</p>	<p>4.1.1. Identifier et documenter des expériences et bonnes pratiques de participation effective des femmes et des autres groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta</p>		
	<p>4.1.2. Mettre en place une base de données sur les expériences réussies de leadership et d'engagement des femmes jeunes filles et autres groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC pour plaider en faveur du renforcement de la résilience sensible au genre dans le bassin de la Volta</p>		
	<p>4.1.6. Tenir une réunion de concertation entre les acteurs des pays du bassin de la Volta pour l'élaboration de canaux d'information normalisés tenant compte des sexes/spécificités dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta</p>		

Objectifs	Axes stratégiques du plan d'action / Résultats attendus / lignes d'actions/ Actions	
<p>Ligne d'action 4.2. Le grand public, les partenaires au développement et les décideurs sont mobilisés pour une meilleure participation des femmes et des autres couches vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de la Volta</p>		<p>4.2.1. Élaborer des outils de communication et de sensibilisation sur la problématique ainsi que les bonnes pratiques et expériences réussies documentées en matière de participation effective des femmes et des autres groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de le Volta</p>
		<p>4.2.2. Organiser des sessions d'information, de sensibilisation et de plaidoyer au profit du grand public, des partenaires au développement, des décideurs et des leaders d'opinion</p>
		<p>4.2.3. Organiser des campagnes d'information (régionales) sur le risque des inondations et le changement climatique sensibles au genre aux niveaux régional, national et local</p>
		<p>4.2.3. Construire des alliances stratégiques et des partenariats à tous les niveaux pour la consolidation et la mise à l'échelle des bonnes pratiques et expériences réussies de participation effective des femmes et des autres groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC dans le bassin de le Volta.</p>

9.3. Modalités de mise en œuvre

Le plan d'action pour une participation effective des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BEB-PC aux niveaux local, national et régional dans le bassin de la Volta sera mis en œuvre sur la période 2024-2030 suivant les modalités décrites ci-dessous.

9.3.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre du plan d'action

L'ABV est l'institution responsable de la mise en œuvre de certaines actions et aussi du suivi de la mise en œuvre du plan d'action. A travers sa Direction Exécutive et les Structures Focales Nationales (SFN), l'ABV s'assurera de l'intégration des priorités du plan d'actions dans son programme de travail annuel aux niveaux local, national et régional dans le bassin de la Volta. Aussi, coordonnera-t-elle avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le bassin à divers niveaux pour une prise en compte effective des activités du plan d'actions dans leurs programmes, plans et projets respectifs.

L'ABV agira sous le leadership politique de son Conseil des Ministres qui, aux fins de la mise en œuvre du présent plan d'action, sera élargi à tous les ministres en charge de l'eau et de l'environnement dans le bassin de la Volta. Des Points Focaux Genre seront mis en place au niveau de la DE-ABV et des SFN pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

9.3.2. Risques et durabilité

Le principal risque prévisible relatif à la mise en œuvre du plan d'action est l'effectivité d'avoir un dispositif institutionnel et organisationnel pour la compréhension et la réduction du risque des inondations dans le bassin de la Volta, qui n'est pas suffisamment opérationnel pour permettre la mise en œuvre des activités du plan d'action.

On note également le fait que les activités du plan d'action ne soient pas intégrées dans les projets, programmes, politiques et activités à divers niveaux dans le bassin.

Les autres risques potentiels sont :

- **le manque ou l'insuffisance de volonté politique** : les décideurs à divers niveaux dans le bassin de la Volta peuvent faire montre d'un engagement réduit ou limité pour une participation effective des femmes et des groupes vulnérables dans la gestion intégrée et l'alerte aux inondations, en raison de la persistance de certaines pratiques socioculturelles et normes en place ;
- **les fonds insuffisants pour la mise en œuvre du plan d'action** : les partenaires financiers de l'ABV peuvent ne pas honorer leurs engagements financiers ou ne pas s'impliquer dans le financement des activités du plan d'action comme attendu. La crise économique mondiale actuelle peut aussi faire en sorte que les pays éprouveront des difficultés pour honorer leurs engagements de cofinancement ;
- **l'instabilité politique** : les Coups d'Etat, les élections, l'insécurité dans le Sahel ou d'autres troubles de nature socioéconomique peuvent induire des conflits qui peuvent constituer un frein à la mise en œuvre du plan d'action ;

- **les capacités inexistantes ou limitées** : la DE-ABV et la plupart des pays du bassin de la Volta disposent des ressources humaines ainsi que des capacités techniques et managériales limitées dans la gestion intégrée et l'alerte précoce aux inondations.

Pour atténuer ces risques, les capacités des institutions locales, nationales et régionales pourraient être renforcées et la participation des acteurs pourrait être développée ; en sus, il faudra s'assurer d'un appui politique, assurer la mise en place de mécanismes financiers ainsi que d'un mécanisme de coordination et de suivi de la mise en œuvre du plan d'action sur l'ensemble du Bassin.

9.3.3. Suivi et évaluation de la mise en oeuvre du plan d'action

Le plan d'action comporte un ensemble d'actions coordonnées et maîtrisées, à mettre en œuvre pour atteindre les résultats escomptés. Le suivi-évaluation est une étape essentielle pour s'assurer que les réalisations sont conformes à ce qui est planifié et aux exigences des parties prenantes. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action est un élément crucial de la coordination générale. Ils seront assurés par l'ABV dans le cadre de son plan global de travail et guidés par les résultats obtenus.

Le suivi se fera à travers :

- le suivi au quotidien de la mise en œuvre du plan d'action ;
- le suivi périodique de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action.

Le mise en œuvre du plan d'action fera aussi l'objet d'au moins deux évaluations comme suit :

- l'évaluation à mi-parcours indépendante sera faite à la fin de la 3^{ème} année de mise en œuvre du plan action. Cette évaluation déterminera le progrès accompli vers la réalisation des résultats et identifiera au passage les mesures correctives éventuelles. Elle se concentrera sur le succès, l'efficacité et l'opportunité de la mise en œuvre du plan d'action. Elle soulignera en outre les problèmes nécessitant des décisions et actions ; et présentera les premières leçons apprises en termes de conception, de mise en œuvre et de gestion du plan d'action. Les conclusions de cet examen seront incluses comme recommandations pour la mise en œuvre renforcée du plan d'action ;
- l'évaluation finale indépendante aura lieu trois mois avant la fin de la mise en œuvre du plan d'action. Elle étudiera aussi les impacts et la durabilité des résultats, y compris la réalisation du plan d'action. L'évaluation finale fera davantage de recommandations pour la consolidation et la mise à l'échelle des résultats et acquis issus de la mise en œuvre du plan d'action.

Les activités de suivi et d'évaluation comprennent entre autres :

- la collecte et l'analyse des données ;
- les visites de terrain ;
- la diffusion et le partage des informations ;
- le renforcement de capacités des acteurs en matière de suivi-évaluation ;
- la mise en place d'un mécanisme d'apprentissage et de redevabilité.

L'ensemble des activités de suivi et d'évaluation seront faites en étroite collaboration avec les partenaires techniques et financiers au niveau des pays et à l'échelle de tout le bassin transfrontalier du bassin de la Volta.

9.3.4. Stratégie de financement du plan d'action

Il est prévu que la mise en œuvre du plan d'action mènera à une amélioration substantielle de la participation effective des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BE-PC dans le bassin de la Volta.

La stratégie de financement reposera sur l'une ou plusieurs des approches suivantes :

- la contribution des Etats membres de l'ABV au financement de la mise en œuvre du plan d'action à travers le budget national ;
- la contribution des collectivités décentralisées au financement des activités du plan d'action via leurs budgets de développement ou par le canal de la coopération décentralisée ;
- le développement des projets régionaux, nationaux et locaux pour soutenir une participation effective des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de GIRI et de SAP-BE-PC dans le bassin de la Volta ;
- la mise à contribution des projets et programmes de développement projetés ou en cours dans le bassin ;
- le financement de certaines actions par des partenaires de l'ABV selon leur flexibilité ;
- la mise à contribution les partenaires techniques et financiers et des structures d'accompagnement (ONG, ...) par le biais de la coopération multilatérale, bilatérale et décentralisée ;

Il conviendrait dans ce cadre : (i) d'identifier les différentes sources de financement (internes, externes...) et les conditionnalités et modalités d'accès à ces sources, et (ii) de formuler les axes stratégiques et les actions de mobilisation des ressources financières au profit de la mise en œuvre du plan d'action.